

Article 21 du Règlement

Cette décision arrive à une époque où les pays scandinaves obtiennent un accès illimité au Marché européen. En 1974, le Canada a obtenu une concession à l'exportation vers la CEE, fixant à 1.5 million de tonnes notre contingent de papier journal. En le diminuant de deux tiers, la CEE a manifestement violé les dispositions du GATT, lequel interdit précisément la diminution des concessions à l'exportation. Le Canada vient d'entamer des poursuites contre la CEE sous les auspices du GATT.

Au nom des centaines de milliers de Canadiens dont l'emploi dépend de la situation de l'industrie forestière, j'exhorte le gouvernement, au nom de mon parti, à donner suite activement à ces poursuites contre la CEE pour protester contre cette tentative flagrante de discrimination contre notre industrie forestière.

* * *

LA PETITE ENTREPRISE

LE POTENTIEL DE CRÉATION D'EMPLOIS—ON DEMANDE DE MODIFIER LA LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

M. Lee Clark (Brandon-Souris): Monsieur le Président, nous aurions les moyens chez nous de créer des milliers d'emplois à l'intention des jeunes Canadiens et de mettre fin à la déplorable pénurie d'emplois qui existe depuis que le gouvernement exerce le pouvoir. Il faudrait faire appel au secteur de la petite entreprise, ce secteur qui fournit la moitié des emplois au Canada. Hélas! le gouvernement continue de harceler les hommes d'affaires avec ses règlements tracassiers et ses programmes mal coordonnés. Prenons, par exemple, le cas de la loi sur les prêts aux petites entreprises, loi qui devait garantir les emprunts des petits hommes d'affaires. Le gouvernement devrait se rendre compte que s'il refuse de modifier la loi de façon à inclure le capital d'exploitation dans la formule des prêts, celle-ci va demeurer lettre morte pour bien des petits chefs d'entreprises.

Des hommes d'affaires de ma circonscription de Brandon-Souris à qui j'ai parlé récemment m'ont déclaré tout net qu'ils étaient absolument incapables de contracter des emprunts à long terme assortis de taux d'intérêt fixes. Voilà pourquoi ils ne peuvent risquer de se lancer dans des entreprises qui créeraient des emplois.

A l'heure actuelle, il y a chez nous plus de un demi-million de jeunes Canadiens en chômage. Au lieu de créer un climat d'investissement qui encouragerait les petits hommes d'affaires à redonner du travail à nos jeunes, le gouvernement préfère offrir à grand frais un ensemble de programmes bâclés et assortis de tracasseries administratives. Au lieu de chercher à favoriser l'embauche, le gouvernement maintient avec un bilan pareil, un niveau de chômage inouï. Compte tenu de leurs antécédents à cet égard, les députés libéraux devraient rougir de honte.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES PÊCHES

LA SITUATION DE LA PÊCHE AU SAUMON DU PACIFIQUE

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Dans un document de travail du ministère des Pêches daté du 5 janvier 1984 et probablement encore secret, on lit ce qui suit:

Le secteur de la pêche au saumon du Pacifique est en crise.

Dans son rapport de septembre 1982, la Commission Pearse reprenait à peu près les mêmes termes, puisqu'elle affirmait:

Sur la côte du Pacifique, le secteur canadien de la pêche est en crise.

Et M. Pearse d'ajouter:

Même s'ils sont aggravés par la conjoncture actuelle, les problèmes économiques et autres qui se posent résultent de lacunes graves dans la politique gouvernementale en matière de pêche.

Or, il y a quelques semaines seulement, M. Pearse affirmait ce qui suit:

La situation dans le secteur de la pêche au saumon est maintenant pire qu'au moment où j'ai présenté mon rapport.

Comment le ministre peut-il expliquer que le gouvernement n'ait pris absolument aucune disposition au cours des dernières années pour résoudre ce problème urgent sur la côte ouest?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, selon moi le député ne se souvient que de ce dont il veut bien se souvenir. Au cours des derniers mois, j'ai annoncé une augmentation du nombre d'années-personnes du ministère sur la côte du Pacifique et une augmentation des fonds consacrés à ce secteur, afin d'améliorer le côté gestion.

En ce qui a trait à la pêche elle-même, le député reconnaît, du moins je le pense, que le plus important problème qui se pose sur la côte du Pacifique est la préservation et la reconstitution des ressources. C'est là le problème fondamental. Le commissaire dont a parlé le député, M. Pearse, a fait certaines recommandations sur la façon de réduire les prises. Cependant, et le député l'admettra, j'en suis persuadé, les intéressés du secteur ont rejeté ses recommandations.

LA DIMINUTION DES STOCKS DE POISSON

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur le Président, le ministre affirme qu'il a procédé récemment à certaines nominations au sein de son ministère. En 1981, M. Pearse a été chargé d'étudier ce qui était considéré alors comme une crise. Le document de travail daté du 5 janvier dont j'ai parlé signale, brutalement, que les stocks de saumon ont diminué; en fait, les stocks naturels sont d'environ la moitié de ce qu'ils devraient être et ils diminuent de 1.5 p. 100 par année. Les stocks de certaines espèces sont épuisés et, comme le ministre l'a signalé, ceux des saumons Coho et Chinook menacent à certains endroits de disparaître.

Le document de travail signale également que le taux d'exploitation moyen est de 62 p. 100 alors qu'il devrait se situer à 50 p. 100 au maximum simplement pour maintenir les stocks actuels. Étant donné qu'en 1982 le Comité Cruickshank a déclaré dans son rapport: